

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR_2023_1258_CC

OBJET :

CHERBOURG-EN-COTENTIN

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
1 IMPASSE BALMONT/52 RUE DE LA DUCHÉ
COMMUNE DELEGUEE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

VU le code de la route,

Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, modifié par l'arrêté N° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,

Suite à la division de la parcelle BD 250 adressée au n°52 rue de la Duché à Cherbourg-Octeville,

ARRÊTE

Article 1

Il convient d'actualiser l'adressage de nouvelles parcelles comme suit :

Parcelle BD 1172
Parcelle BD 1171

conserve le numéro 52 rue de la Duché
se voit attribuer le numéro 1 Impasse Balmont

Ces adresses viennent en complément de : 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Voir plan joint

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en-Cotentin,

Par délégation,
le maire adjoint


Patrice MARTIN

P.J. : 1 plan

